

Conférence 4. Le volontarisme intégral Robert Pasnau (Boulder)

§1. Les condamnations de 1277

Les fameuses condamnations du 7 mars 1277 : Cette liste longue et chaotique de 219 propositions couvre bien plus de terrain que la liste relativement modeste de 1270, et l'étude de ce document constitue, au sein du médiévisme, un champ de recherche à part entière. Pour notre propos, les propositions pertinentes sont les trente-cinq qui traitent de la liberté et du déterminisme. Par exemple :

101 (160). « Que nul agent n'est devant une alternative ; bien au contraire, il est déterminé. » *Quod nullum agens est ad utrumlibet, immo determinatur.*

Presque deux décennies plus tard, Godefroy de Fontaines qualifie cet article, entre autres, de « tellement impossibles et irrationnels qu'ils ne peuvent être soutenus rationnellement à moins d'être expliqués d'une autre manière que ce que le texte, tel qu'il est, en surface, semble suggérer ». *Quodlibet* 12.5, p. 102: *Isti autem articuli ... videntur adeo impossibiles et irrationabiles quod non possunt rationabiliter sustineri nisi exponantur aliquo modo aliter quam praetendere videtur superficies literae sicut iacet.*

159 (134). « Quand les obstacles disparaissent, l'appétit est mû nécessairement par l'appétible. — C'est une erreur s'il s'agit de l'<appétit> intellectif. » *Quod appetitus, cessantibus impedimentis, necessario movetur ab appetibili. — Error est de intellectivo.*

160 (131). « Quand la volonté se trouve en une telle disposition dans laquelle il lui est naturel d'être mue, et que ce dont la nature est de mouvoir demeure ainsi disposé, il est impossible pour la volonté de ne pas vouloir. » *Quod voluntate existente in tali dispositione in qua nata est moveri, et manente sic disposito quod natum est movere, impossibile est voluntatem non velle.*

Cf. Thomas d'Aquin : « Toutes les causes ne produisent pas leurs effets par nécessité, même si elles sont suffisantes, car une cause peut être empêchée de sorte que, parfois, ses effets ne suivent pas » (*De malo* 6 ad 15).

Alors qu'il est difficile de trouver un scolastique avant 1277 qui défend clairement que la volonté est une puissance indéterminée dans un monde naturel par ailleurs déterminé, à partir de 1277, cette position devient dominante, et le restera pour les siècles à venir. C'est ici, donc, que naît le mouvement volontariste au sens plein.

§2. Esquisses du volontarisme intégral

Au XII^e siècle, Bernard de Clairvaux parle du libre arbitre comme d'« un commandement spontané de la volonté » (*De gratia et libero arbitrio* II.3), mais ce que signifie le terme *spontaneus* ici n'est jamais expliqué.

Hugues de Saint-Victor, décrit pareillement le libre arbitre comme « un mouvement spontané ou un appétit volontaire ». Et peut-être a-t-on un aperçu de ce que peut vouloir dire « spontané » lorsque Hugues écrit que « du fait que la volonté était en mouvement, elle était voulante, et il venait de la volonté qu'elle était librement en mouvement, puisqu'elle était en mouvement par soi et non par une impulsion extérieure » (*De sacramentis* I.5.24). On pourrait lire ici une conception de la volonté comme premier moteur, ou il pourrait s'agir seulement d'une affirmation précoce de la volonté maîtresse automotrice. C'est difficile à dire, parce que Hughes n'a pas une théorie de la volonté à proprement parler, et il ne prend nulle part en compte ce que ces thèses impliquent lorsqu'elles sont opposées au déterminisme causal.

Robert Grosseteste décrit le libre arbitre comme « la convertibilité naturelle et spontanée de la volonté à vouloir l'un ou l'autre des opposés nûment considéré » (*De libero arbitrio*, 2nd vers., 17.19). Pour autant que cette formulation apparaît dans le contexte d'une conception assez explicite de la volonté maîtresse, on est en effet proche de quelque chose qui pourrait être appelé du volontarisme, mais Grosseteste ne manifeste aucune conscience de la menace posée par le déterminisme causal.

Gilles de Rome condamne le déterminisme astral, mais accepte tout de même quelque chose de très proche du déterminisme causal dans sa description de l'activité naturelle, en remarquant que « ce qui agit par nature agit comme un instrument, et puisque c'est une caractéristique d'un instrument qu'il meut quand il est mû, il est présupposé nécessairement dans son action qu'il soit mû » (*Erroris philosophorum* c. 3).

Guillaume de la Mare attaque Thomas d'Aquin pour autant qu'il est allé jusqu'à faire de la volonté un « premier moteur au sein des pouvoirs de l'âme, dans l'exercice de son acte ». Ce sont là les mots de Thomas, que Guillaume critique, puisque la volonté a beau être première par rapport à l'intellect et aux autres puissances de l'âme, elle n'est pas absolument première, « car selon les philosophes et les saints qui ont parlé de cette question, le premier moteur impassible est l'objet désirable » (*Correctorium* art. 57).

§3. La volonté indéterminée chez Henri de Gand

« De la troisième manière, la volonté est pliée par elle-même seule à la fois vers le bien, en raison de sa liberté naturelle, . . . , et elle est aussi pliée par elle-même, tout à fait seule, vers le mal, en raison de sa défaillance naturelle. . . » (*Quod*. I.16 ; V:109). *Tertio autem modo flectitur voluntas per se ipsam solam et ad bonum, ratione suae libertatis naturalis qua est bona creatura Dei. . . flectitur etiam per se ipsam omnino solam ad malum, ratione naturalis defectibilitatis*

« On ne doit douter d'aucune manière que le mal volontaire n'a aucune autre cause qu'un défaut volontaire de la volonté, et qui en cherche une autre, cherche un nœud dans un jonc. Car c'est chercher une cause positive où il n'y en a aucune et chercher une cause du défaut volontaire de la volonté, dont la cause n'est nulle autre que la volonté elle-même pour elle-même » (*Quod*. I.16 ; V:111). *Nulla modo dubitare debet quin voluntarium malum nullam causam aliam habet quam voluntarium defectum voluntatis, et qui quaerit aliam, nodum quaerit in scirpo. Quaerit enim causam positivam ubi nulla est et quaerit causam defectus voluntarii voluntatis, cuius nulla alia causa est quam ipsa voluntas sibi.*

« En choisissant un bien parmi plusieurs biens égaux, ou un bien plutôt qu'un bien plus grand, ou un bien présent plutôt qu'un bien absolu, la volonté seule est dans ce cas cause pour soi — bien que parfois elle prenne occasion d'un jugement de la raison, ou de l'attrait de la passion, ou de l'inclination de l'habitude » (*Quod*. I.16 ; V:112): *In praeeligendo ergo inter aequalia bona alterum, vel minus bonum magis bono, vel bonum ut nunc bono simpliciter, sola voluntas sibi in hoc causa est, etsi aliquando sumit occasionem a sententia rationis vel ex tractu passionis vel ex habitus inclinatione.*

§4. La volonté indéterminée chez Pierre de Jean Olivi

« La volonté peut se mouvoir à ses propres actes. Mais si elle est nécessairement déterminée à ses propres actes avant qu'elle n'agisse ou au moment où elle agit, alors c'est de façon tout à fait impropre qu'elle sera dite se mouvoir. . . . Mais toute puissance motrice qui, dans le mouvement, n'est pas plus déterminée à cet acte-ci qu'à celui-là peut librement faire l'un ou l'autre. La volonté, par conséquent, dans la mesure où c'est une puissance motrice d'elle-même, doit être libre » (*Summa* II.57c ; II:328). *Voluntas potest se movere ad suos actus. Sed si ipsa est necessario determinata ad suos actus antequam agat seu in hora agendi: tunc omnino improprie dicitur se movere. . . . Sed omnis potentia movens quae in movendo non est plus determinata ad hunc actum vel illum potest libere super utrumque. Ergo oportet voluntatem, prout est potentia sui ipsius motiva, esse liberam.*

« Il est impossible qu'un agent qui ne soit pas libre — c'est-à-dire, autre que la volonté — ait le caractère d'un premier moteur, parce qu'il n'y a rien d'autre qui ne puisse agir sans avoir été appliqué et comme mû par autre chose, soit que cela ait eu lieu dans sa production même ou après » (*Summa* II.57c ; II:332). *Et breviter impossibile est aliquod agens non liberum seu aliud ab ipsa habere rationem primi motoris, quia nullum est aliud quod possit agere, nisi ab alio fuerit applicatum et quasi motum, sive hoc factum sit in ipsa sui productione sive post.*

« Il faut dire que pour produire un unique effet, il n'est pas nécessaire de donner une cause plus grande qu'une cause parfaitement suffisante. Et cela est si certain que celui qui voudrait donner plus ne trouverait pas ce qu'il pourrait donner de plus. Par conséquent, lorsqu'on dit qu'une cause a une parfaite suffisance par rapport aux contraires — comme par rapport à l'action et au repos —, si on demande pourquoi elle se retient ou quelle est la raison de sa retenue, une réponse pleinement suffisante est de dire qu'elle était parfaitement et suffisamment capable de se retenir. Et il en va de même du côté de l'action, à savoir que la raison pour laquelle elle agit ainsi est sa puissance suffisante et parfaite d'agir ainsi. Bien que, par conséquent, il n'y avait pas de plus grande raison d'agir que de cesser, et inversement, il y avait néanmoins [une raison] suffisante pour l'un des deux pris de façon disjonctive » (*Summa* II.57 ad 54 ; II:342).